

*Lois constitutionnelles*

**Mme McLaughlin:** Le NPD dirige le Yukon.

**M. Daubney:** La motion dont nous sommes saisis porte sur la participation des territoires aux conférences constitutionnelles des premiers ministres. Dans mon discours, je voudrais signaler que, depuis l'avènement de notre gouvernement en 1984, les territoires jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans ces conférences.

J'ai eu l'honneur de siéger au comité mixte spécial de la Chambre et de l'autre endroit qui a examiné l'entente constitutionnelle de 1987. La députée sait que le comité a accueilli un nombre considérable de témoins des territoires et des collectivités autochtones et qu'il a sérieusement considéré les inquiétudes qu'ils ont exprimées. Nous avons aussi prêté une oreille attentive à plusieurs des points qu'ils ont soulevés, et nous avons suggéré des amendements dont les premiers ministres pourraient être saisis lors des conférences à venir.

Aux termes de l'Accord du lac Meech, ratifié de nouveau par le Parlement et approuvé par huit assemblées législatives provinciales, les premiers ministres vont tenir des conférences sur l'économie et d'autres sujets au moins une fois par année. Cette disposition n'a pas retenu beaucoup d'attention au cours des débats publics et parlementaires sur l'accord. Nous les Canadiens, nous sommes peut-être devenus un peu blasés et nous prenons peut-être trop facilement pour acquis le rôle de coordination joué par les conférences des premiers ministres. Je tiens à rappeler aux députés qu'il n'y a pas si longtemps, l'organisation de ces conférences donnait lieu à des discussions fédérales-provinciales interminables.

Jusqu'en 1985, les conférences des premiers ministres avaient lieu lorsque le premier ministre du Canada le jugeait bon. Les premiers ministres devaient consacrer bien du temps et de l'énergie à essayer de rencontrer le premier ministre du Canada et à proposer des séries de questions à aborder. L'opinion publique servait d'arme dans ce jeu-là, et l'on risquait d'accorder la priorité nationale à certains sujets rien que pour faire la une. La situation a changé après que notre gouvernement fut arrivé au pouvoir avec le mandat de prôner la réconciliation nationale pour mettre un terme au climat de confrontation et de méfiance qui caractérisait depuis trop longtemps les relations fédérales-provinciales.

Le premier ministre était chef de l'opposition lorsqu'il a pris cet engagement dans le discours historique qu'il a prononcé à Sept-Îles le 6 août 1984. C'est alors qu'il a exposé le programme qu'il s'était fixé pour ramener le Québec dans le giron constitutionnel «dans la dignité et l'enthousiasme». Ce fut le triomphe incarné par l'Accord du lac Meech. Le premier ministre n'en est toutefois pas resté là; il a ajouté ceci dans son discours:

Pour éviter une fois pour toutes d'avoir des projets fédéraux et provinciaux faisant double emploi ou des projets incomplets, nous instituerons un organisme fédéral-provincial de consultation et de coordination au niveau le plus élevé; en effet, les onze chefs travailleront ensemble dans un cadre institutionnel propice; ils donneront leur avis sur les options envisagées et recommanderont certaines orientations.

La conférence des premiers ministres est une tribune qui permet aux provinces de faire connaître leurs préoccupations et, par voie de conséquence, de concevoir les programmes fédéraux dans l'intérêt de tous les Canadiens, quelle que soit leur région ou leur situation socio-économique. Comme les députés

le savent, le premier ministre a vite atteint l'objectif qu'il avait fixé à Sept-Îles en matière de coordination.

• (1510)

A leur réunion de Regina, en 1985, les premiers ministres ont convenu à l'unanimité de se réunir au moins une fois l'an pendant cinq ans. À l'ordre du jour devaient figurer les éléments suivants: examen de l'état des relations fédérales-provinciales; consultations sur les grands dossiers d'intérêt pour les deux ordres de gouvernement et, en particulier, sur l'état de l'économie; examen des grands objectifs que doivent se fixer les pouvoirs publics canadiens; et échange d'information en vue de faciliter la planification des opérations des divers gouvernements.

Trois conférences ont eu lieu depuis, à Halifax, à Vancouver et, l'an dernier, à Toronto. Elles ont montré comment les premiers ministres peuvent fixer et exécuter un programme d'action dans les domaines où la coopération entre les deux ordres de gouvernement est essentielle.

Dans un discours qu'il a prononcé devant l'Institut d'administration publique du Canada à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 3 septembre, le sénateur Lowell Murray, ministre des Relations fédérales-provinciales, a dit:

Les Canadiens savent trop bien combien il est facile de laisser les rivalités politiques entraver l'application de bonnes politiques économique et sociale. La plupart de nos institutions, patronales-syndicales, parlementaires ou judiciaires, sont fondées sur la confrontation. Nous devons mettre davantage l'accent sur les institutions qui favorisent la convergence des vues si nous voulons réaliser notre potentiel en tant que nation.

C'est ce genre d'institution que sont les conférences des premiers ministres. Elles offrent un cadre pour des rencontres fédérales-provinciales permanentes de ministres et de fonctionnaires et imposent ce que le sénateur Murray a appelé une «discipline saine».

Une conférence à venir représente un délai à respecter et les premiers ministres peuvent également, au besoin, débloquer des impasses. Comme le sénateur Murray l'a précisé:

Notre approche à l'égard des relations fédérales-provinciales est fermement ancrée dans la réalité. Peu importe la division des pouvoirs, les 11 gouvernements du Canada fonctionnent de façon interdépendante. La politique de chaque gouvernement a inévitablement des répercussions sur celle des autres et une bonne politique ne peut être élaborée dans l'isolement...

Le véritable défi qui se pose à notre fédération, consiste à parvenir à un accord, à une convergence de vues sur la meilleure politique à adopter dans l'intérêt des Canadiens. Cela est rarement facile, mais l'innovation en politique et la sensibilité des gouvernements aux besoins des gens sont entretenus par des gouvernements forts et leur interaction.

La régularité amène la stabilité dans le cycle de planification annuel de tous les gouvernements, alors que l'on doit préparer et présenter des budgets dans la première moitié de l'année suivante, tenir des conférences de premiers ministres et préparer des discours du trône.

On peut également s'assurer ainsi que lorsque des décisions sont prises par des gouvernements aux deux niveaux, c'est en tenant compte des répercussions possibles dans l'ensemble.

Je voudrais maintenant me pencher sur la question précise de la participation des territoires aux conférences fédérales-provinciales des premiers ministres.

Les dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont été invités, comme vous le savez, monsieur le Président, à siéger à la table des conférences des premiers ministres tenues aux termes de la partie IV de la Loi constitutionnelle de 1982: